

Revue de la presse du 24/04/2014

➤ Auto-écoles : Impératif de ratifier le contrat-programme entre les représentants du secteur et le Gouvernement

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Équipement du Transport et de la Logistique, chargé du Transport, Najib Boulif, a souligné, lundi à Rabat, l'impératif de ratifier d'urgence le contrat-programme entre les représentants du secteur de l'enseignement de la conduite et le Gouvernement, qui représente une feuille de route détaillant les droits et les obligations des parties prenantes.

• Al Bayane •

➤ Oxford Business Group : Le Maroc offre d'énormes opportunités d'investissement aux entreprises américaines

Le Maroc offre d'«énormes» opportunités d'investissement aux entreprises et compagnies américaines dans plusieurs secteurs clés, a indiqué, mardi à Washington, Robert Tashima, éditeur en chef pour l'Afrique de l'Oxford Business Group (OBG).

• Al Bayane •

➤ Le syndicat des professionnels des taxis tire à boulets rouges sur le Gouvernement

Les secrétaires des bureaux syndicaux et associatifs des professionnels des taxis de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer ont dénoncé les mesures prises par le ministère de la Justice et des Libertés qui consolident "la rente et le clientélisme".

• Al Akhbar •

➤ Les entreprises CFC bénéficieront de tarifs préférentiels sur les vols de la RAM

Les entreprises ayant obtenu le statut CFC (Casablanca Finance City) pourront désormais bénéficier d'avantages et de réductions tarifaires lors de leurs déplacements effectués sur la Royal Air Maroc. «En échange des conditions avantageuses octroyées par la RAM aux institutions, Casablanca Finance City s'est engagée à promouvoir la compagnie nationale marocaine auprès de ces derniers afin qu'ils adoptent la RAM comme transporteur de référence pour leurs collaborateurs», lit-on dans un communiqué conjoint des deux signataires.

• info-express.ma • Le Matin •

➤ La Chambre des Conseillers approuve le projet de loi relatif au Casablanca Finance City

La Chambre des conseillers a adopté, en séance plénière, le projet de loi modifiant et complétant le statut de "Casablanca finance city" (CFC). Ce texte s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'offre marocaine en la matière, à l'issue de consultations de Moroccan Financial board avec les bénéficiaires potentiels locaux et internationaux, qui ont révélé le besoin d'apporter des modifications à la loi relative à la raison sociale de l'instance, aux catégories de sociétés éligibles au statut CFC et aux conditions d'obtention de ce statut.

• Assahraa Al Maghribia • El Assima Post • Les inspirations Eco • Maghreb Arabe Presse Online •